

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026

Le huit avril deux mille vingt-six, les Membres du Conseil Municipal de Thénésol se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas BERNARD DUGUET, Maire.

Membres présents :

Mesdames Patricia CANOVAZ, Cynthia SACCHETI, Claire MONGELLAZ, Bertille GIRAUD, Justine NAWI
Messieurs Jean-Paul FRESCHET, Ludovic ENNE, Jean MARTINAL, Frédéric JOGUET, Louis HYVERT-BESSON, Nicolas BERNARD DUGUET

Secrétaire de séance :

Madame Justine NAWI

A 19 heures, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

1- ADHESION CONTRAT ASSURANCE

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune de THENESOL fonctionne en auto-assurance pour couvrir les risques statutaires de ses agents. Elle doit donc verser le traitement de ses employés en cas d'arrêt maladie.

Il est proposé de souscrire une assurance via le Centre de Gestion 73 pour couvrir ces « risques statutaires ».

Le Centre de Gestion, après avoir lancé un marché public, a retenu l'offre du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

Le prix de cette assurance est indexé sur le salaire brut des employés.

Les risques garantis sont les suivants :

Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

Risques garantis: Décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de longue maladie, congé de longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public

Risques garantis : Congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter cette assurance aux conditions suivantes :

- Pour les agents titulaires : avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,21 % de la masse salariale assurée.
- Pour les agents contractuels : avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,06 % de la masse salariale assurée.

Il est procédé à un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Président de séance explique qu'une commission communale des impôts directs est obligatoirement constituée dans chaque commune.

Elle se réunit au moins une fois par an et est composée de 6 titulaires et 6 suppléants. Pour siéger dans cette commission, il faut être un contribuable de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, CFE,...).

Le Conseil Municipal doit dresser une liste de 24 noms parmi lesquels le DDFIP nommera les membres de la CCID.

Monsieur de Maire propose donc une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

Le conseil vote à main levée, la délibération est adoptée, 10 voix pour, 1 abstention.

3- SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT ARLY

S'agissant du Syndicat Mixte Bassin Versant Arly, il est proposé la désignation comme délégué au sein de l'organe délibérant du syndicat de Monsieur Frédéric JOGUET et Monsieur Ludovic ENNE

Le conseil, par un vote à main levée, a adopté la délibération : 11 voix pour.

4- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe la réception d'une lettre de l'Education Nationale qui confirme le maintien de la troisième classe pour l'école de THENESOL.
- Un travail de tri des clés a été effectué par Madame Patricia CANOVAZ et un registre d'emprunt desdites clés sera désormais tenu.
- Monsieur le Maire a pris 2 arrêtés municipaux de circulation en raison de travaux. Ces actes sont affichés en Mairie
- Monsieur Frédéric JOGUET informe les membres du conseil municipaux des résultats de l'équipe de THENESOL au Raid Junior avec une belle 8^{ème} place au classement général, sur 36 équipes inscrites.
- Monsieur Ludovic ENNE informe le conseil qu'un trou est en formation sur un des sentiers de la forêt du TAL, il a été balisé et sécurisé. Le conseil doit s'informer sur la propriété de ce chemin avant d'envisager des travaux.

Sortie de Madame Bertille GIRAUD à 20h07

- Monsieur Ludovic ENNE rappelle aux membres du conseil municipal qu'un propriétaire d'une parcelle de forêt souhaite en faire don à la commune.
- Monsieur Jean Paul FRESCHET informe de la prochaine réunion de la commission administration générale, le lundi 13 avril à 19h. Monsieur FRESCHET explique que la réunion est ouverte à tous les membres du conseil, pour que chacun comprenne les principes des finances publiques et du budget.

* * *

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance du conseil municipal à 20h30.